

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification de droit commun n°3 du PLU de la commune de FORCALQUEIRET (Var).

Par arrêté en date du 10 décembre 2020, le Maire de la commune de FORCALQUEIRET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la modification de droit commun n°3 du PLU. L'Autorité compétente en matière d'environnement, saisie dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas a décidé que la procédure n'était pas éligible à évaluation environnementale. La décision n°CU-2020-2656 de l'Autorité Environnementale a été publiée le 22 septembre 2020.

L'enquête se déroulera en Mairie de FORCALQUEIRET du lundi 4 janvier 2021 à 8h00, au jeudi 4 février 2021 à 17h15.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification de droit commun n°3 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables en Mairie de FORCALQUEIRET aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, sauf le mercredi, de 08h00 à 12h00 et sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/modification-plu-forcalqueiret-web>.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de FORCALQUEIRET.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles :

- soit sur le registre d'enquête « papier » disponible en mairie,
- soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, MDC3, Mairie de FORCALQUEIRET, 27 avenue Frédéric Mistral, 83136 Forcalqueiret.
- soit par mail à l'adresse modifpluforcalqueiret@democratie-active.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie aux jours et horaires suivants :

- le lundi 4 janvier 2021 : de 8h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- le jeudi 14 janvier 2021 : de 13h30 à 17h00
- le vendredi 22 janvier 2021 : de 8h00 à 12h00
- le samedi 30 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 février 2021 : de 14h00 à 17h15 (Clôture de l'enquête).

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire, par courrier : Mairie de FORCALQUEIRET, 27 avenue Frédéric Mistral, 83136 Forcalqueiret et par téléphone au 04 98 05 13 99.

Caractéristiques principales du projet :

La procédure de modification n°3 poursuit les objectifs suivants :

- modifier les Emplacements Réservés (ER) et notamment les ER n°2, 30, 32, 33.
- corriger une erreur matérielle de tracé de zonage concernant la parcelle 902, qui est raccordée : déclassement de zone Udr en zone Ucr.
- créer un sous-secteur à vocation économique, au sein de la zone urbaine existante située au giratoire des Tuileries. Cette modification du zonage n'impactera pas la zone agricole.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de modification de droit commun n°3 du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête, la proposition de modification du plan éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera approuvé par le Conseil Municipal.

Modalités relatives à l'enquête :

Monsieur Jean-François MALZARD, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon par décision n°E20000045/83.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations.

A réception des observations du Maire et dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site Internet suivant <https://www.democratie-active.fr/modification-plu-forcalqueiret-web> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.